

Article 1. Portée de l'entente

La présente entente s'applique au **Parent** admissible à la contribution réduite et au **Prestataire** admissible aux subventions prévues à l'article 90 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Article 2. Description et prestation des services du Prestataire

2.1 Pendant la durée de l'entente, le Prestataire s'engage à fournir à l'Enfant ce qui suit :

Des services de garde éducatifs sur une période continue de garde maximale de dix heures par jour au choix du **Parent** à l'intérieur des heures de prestation de services prévues à la présente entente.

Le matériel utilisé pendant la prestation des services de garde.

Les collations si l'**Enfant** est gardé durant les heures prévues pour leur distribution.

Les collations sont servies vers [] le matin et vers [] l'après midi.

Le repas du midi ou du soir si l'**Enfant** est gardé durant les heures prévues pour les repas ou, dans les autres cas, le petit déjeuner.

Le repas du midi est servi vers [].

Ou le repas en tenant lieu (souper ou petit déjeuner) est servi vers [].

2.2 Les jours et heures de prestation des services sont les suivants :

Jour	Période habituelle		Période occasionnelle	
Lundi	de []	à []	de []	à []
Mardi	de []	à []	de []	à []
Mercredi	de []	à []	de []	à []
Jeudi	de []	à []	de []	à []
Vendredi	de []	à []	de []	à []
Samedi	de []	à []	de []	à []
Dimanche	de []	à []	de []	à []

2.3 Le **Prestataire** n'offrira pas de services de garde les jours suivants :

Indiquer la liste des jours de fermeture prévus du service de garde

Le **Prestataire** entend réclamer du **Parent**, pour les jours de fermeture indiqués au point 2.3, la contribution réduite de **9,10\$** pour un maximum de **13** jours annuellement.

Article 3. Période de services de garde éducatifs retenue par le Parent

3.1 Le **Parent** retient les services du **Prestataire** pour la garde de son **Enfant** selon les besoins de garde suivants :

Indiquer les jours et les heures qui correspondent au besoin habituel de garde à l'intérieur des heures de prestation de services déclarées du **Prestataire** (ces heures sont données à titre indicatif).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
de							
à							

Précision sur la fréquentation (au besoin) : []

Autre horaire selon des besoins de garde particuliers : []

En raison d'un travail saisonnier ou d'études, le **Parent** déclare avoir besoin de plus de 20 journées de garde par quatre semaines. (Cocher au besoin).

3.2 Si le **Parent** entend prendre, durant la période de garde convenue, des vacances qui affecteront la fréquentation du service de garde, il doit en informer le **Prestataire** dès que les dates de ces vacances seront déterminées ou conformément au document décrivant l'organisation du service de garde du **Prestataire**.

Article 4. Montant de la contribution et modalité de paiement

4.1 La contribution réduite payable par le **Parent** est de **9,10\$** (huit dollars et quatre-vingt-cinq cents) par jour de garde.

Le **Parent** est admissible à l'exemption du paiement de la contribution réduite. (Cocher au besoin)

Le montant total déboursé en vertu de l'entente est de : [] \$.

Le premier versement est exigé à la date du début de la prestation des services ou au plus tard le []

(lorsque cette date est postérieure à la date de début des services).

4.2 Le versement de la contribution réduite se fera de la façon suivante :

Chaque semaine Toutes les deux semaines Une fois par mois

Chaque versement sera de [] \$. Par chèque Par paiement préautorisé Par paiement comptant ou direct

En cas de chèque sans provision, le **Prestataire** pourra exiger des frais de [] \$.

En cas de retard dans le paiement, un taux d'intérêt de [] % s'appliquera sur les montants à payer suivant les modalités suivantes :

[]